

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ECOLE DU
14/11/2017**

MEMBRE DE DROIT SANS PARTICIPATION AU VOTE			Représentant
Inspecteur de l'éducation nationale : M. BAUD			
MEMBRES VOTANTS			
NOM	Présent	Excusé	Représentant
Directrice de l'école - Présidente : Mme FERRANTINI	x		
Maire : M. SIGOIRE	x		Mme GOMEZ
Conseillers municipaux : Mmes CLAIR, DAVID	x		
Mme AUBOUIN	x		
Mme LACOUR	x		
Mme GAGET	x		
Mme MATSOS	x		
Mme SANDLER	x		
Mme JARLES	x		
Mme DELLA ROSSA	x		
Mme BERGERON	x		
D.D.E.N :M. TONDU	x		
Représentants des parents d'élèves			Suppléants assurant un remplacement
Mme LA	x		
Mme PAILLARD	x		
Mme FERNANDEZ		x	Mme PIASEK
Mme REDELSPERGER	x		
Mme THONET	x		
Mme CREPET		x	Mme GOERTZ
Voix consultative			
RASED :		x	
Représentante périscolaire et cantine : Mme VIAL	x		
Coordinatrice TAP : Mme LE FLOCH	x		

Procès-verbal établi le 14/11 / 2017

La présidente, directrice de l'école
Nom : FERRANTINI
Signature

La secrétaire,
Nom : GAGET, enseignante
Signature

Heure de début : 18h

1/Installation du nouveau conseil d'école et rappel de ses différents rôles

- **Résultat des élections** : 305 électeurs, 145 votes, 25 nuls ou blancs, 120 exprimés ; 47 % de participation
- **Installation du nouveau conseil d'école et rappel des trois rôles du conseil d'école** :
 - > délibératif : vote du règlement intérieur, adopte le projet d'école, le projet d'organisation de la semaine scolaire
 - > consultatif : donne son avis sur le fonctionnement de l'école, la sécurité...
 - > informatif : les enseignants informent sur les choix pédagogiques

2/ Fonctionnement de l'école

- **Approbation du règlement intérieur**

Articles 2 et 6 modifiés pour être en accord avec les nouveaux horaires
Règlement adopté à l'unanimité.

- **Cantine** :

174 enfants inscrits dont 85 enfants de maternelle.

La cantine demande à ce que les parents préviennent les enseignants s'il y a une désinscription de la cantine.

9 personnes viennent chercher les enfants.

5 personnes aident dans la cantine + 1 personne bénévole qui vient 2 jours par semaine

Les enfants de la maternelle sont servis à table et il y a un seul service.

Les enfants ont bon appétit et il y a peu de gaspillage.

- **TAP** :

59 enfants inscrits sous la surveillance des 6 ATSEM de 15h50 à 16h40 les lundis, mardis et jeudis.

Activités de 15 minutes, compte-tenu de la pause goûter.

- **Crédits alloués à l'école**

38 euros par enfant, photocopies incluses

3/ Organisation générale de l'école

- **Présentation de l'équipe (trombinoscope)**

l'équipe : 9 enseignantes : 4 enseignantes à mi-temps et 1 décharge direction

Mmes SANDLER, AUBOUIN/LACOUR, MATSOS/BERGERON, FERRANTINI, DEL LA ROSSA, GAGET, JARLES.

6 ATSEMs : 1 ATSEM à temps complet pour chaque classe, remerciements mairie

Mmes PLANTIER, MASTRONICOLA, LONGCHAMP, GIMENEZ, DREVET, NANDRY/SAMBO.

EVS Rachida MONTASSAR qui sera de retour lundi 20/11/2017. Son contrat s'arrête en mai, et ne sera pas renouvelé.

AVS Mme Josiane CROZET, Mme Sylviane GRUNEISEN, Mme Amandine AUDIBERT qui interviennent à l'école pour aider des enfants qui ont un dossier MDPH. Elles ne sont pas toute la semaine dans l'école, leur temps de travail est partagé entre plusieurs écoles.

- **Présentation des classes et des effectifs**

Effectifs de l'année 2017/2018 : 173 élèves

CLASSE	ENSEIGNANT	EFFECTIF	NIVEAU
Classe 1	Emmanuelle Sandler (Mme Plantier, atsem)	29	PS / MS
Classe 2	Aurore Aubouin / Ambre Lacour (Mme Mastronicola, atsem)	28	PS
Classe 3	Sandrine Matsos/ Mélissa Bergeron (Mme Longchamp, atsem)	28	PS / MS
Classe 4	Christine Ferrantini / Audrey Della Rossa (Mme Gimenez, atsem)	30	MS / GS
Classe 5	Claire Gaget (Mme Drevet, atsem)	29	MS / GS
Classe 6	Camille Jarles (Mme Nandry, atsem)	29	GS

- **Bilan de la rentrée 2017** :

Une rentrée qui s'est déroulée sans problème particulier.

Une réflexion a été menée pour harmoniser l'utilisation du cahier de liaison qui va dans les familles seulement lorsqu'il y a un mot à lire.

Si les parents veulent nous contacter, ils peuvent faire un mot dans une enveloppe s'il n'y a pas le cahier dans le sac. Ils peuvent aussi laisser un message sur le répondeur.

La répartition des élèves dans les bus a été améliorée et cela a permis de diminuer fortement les erreurs. La première semaine d'école sans bus est indispensable. Elle permet de connaître les élèves et de préparer les plannings des bus et les colliers de couleur (vidéo)

- **Bilan de la coopéraive scolaire** :

L'école adhère à l'OCCE, ce qui nous permet d'avoir un compte bancaire sur lequel sont déposées les cotisations, les bénéfices des ventes et qui nous permet de financer le petit matériel pour les activités éducatives ainsi que les sorties scolaires.

393, 45 euros pour l'adhésion à l'OCCE cette année (2 euros d'adhésion + 0,25 euros assurance)
possibilité de venir consulter les comptes à l'école

2 mandataires qui gèrent le cahier de compte tenu en ligne

OCCE tire au sort et vérifie quelques écoles par an.

L'année dernière, la coopérative a financé les projets de classe découverte, les jeux de cour, les cadeaux de Noël pour les classes, et les petits achats de la vie de classe en fonction des projets de classe, ainsi que les livres de la BCD et les petits meubles de la BCD.

Présentation du CR financier

- **Surveillance des élèves** :

Question d'un parent : demande de plus de surveillance sur les temps extérieurs

En ce qui concerne l'école :

Extrait de la circulaire n°97-178 du 18 septembre 1997 :

« Cette responsabilité s'étend à l'intérieur des locaux scolaires ainsi qu'à l'extérieur dès lors que des enseignements s'y déroulent. Ainsi, le service de surveillance s'exerce partout où les élèves ont accès, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux scolaires, dans les cours de récréation, dans les aires de jeux et les lieux d'accueil.

La surveillance doit être exercée de façon continue pendant la durée au cours de laquelle l'élève est confié à l'institution scolaire (cela comprend l'ensemble des activités prises en charge par l'école, obligatoires ou facultatives).

Les modalités de surveillance retenues et précisées dans le règlement intérieur doivent être adaptées en fonction des effectifs, de la configuration des lieux, du matériel scolaire et de la nature des activités.»

La surveillance extérieure est assurée pendant le temps scolaire par les enseignants. Dans notre école, tous les enseignants sortent avec leur classe en récréation pour surveiller les élèves. En raison des nombreux recoins, les enseignantes circulent dans la cour.

Un règlement de la cour a été réalisé en début d'année sous forme de photos. La mascotte de l'école « Popotte » indique si le comportement est permis ou pas.

Pour la cantine : peu de temps de récréation, 10 minutes grand maximum de surveillance par les 3 personnes de cantine, puis les ATSEMs les récupèrent.

Pour les TAP : les ATSEMs sortent toutes dans la cour de récréation.

4/ Actions pédagogiques :

- Actions reconduites : le défi -conte (jeux autour d'un conte), la rencontre individuelle avec les parents, et le décroisement GS / CP, ainsi que la rencontre sportive fin d'année (Béligades)

- Education à la santé :

→ la semaine du goût, au mois d'octobre (en 2 semaines pour des raisons de logistique), avait pour thème cette année la découverte d'un légume ou d'un fruit cuisiné de différentes façons. (Classe 3 et 4 : courge et banane ; Classe 1 et 5 : poire et betterave ; Classe 2 et 6 : pomme et carotte)

Question d'un parent : demande d'une collation en milieu de matinée et d'un roulement dans le choix des produits proposés (lundi : laitages, mardi : fruits...)

→ la collation matinale :

Extrait de la note sur la collation matinale à l'école du 25 mars 2004 :

« La collation matinale à l'école, telle qu'elle est organisée actuellement, n'est ni systématique ni obligatoire. Aucun argument nutritionnel ne justifie la collation matinale de 10 heures qui aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants.

« Cependant, compte tenu des conditions de vie des enfants et des familles qui peuvent entraîner des contraintes diverses, il peut être envisagé de proposer aux élèves une collation dès leur arrivée à l'école maternelle ou élémentaire et, dans tous les cas, au minimum deux heures avant le déjeuner. »

Les enseignantes acceptent que les enfants viennent avec un complément de petit déjeuner, qui est pris par l'enfant sur le temps d'accueil. (jusqu'à 9 h)

- **Apprentissage des langues étrangères à la maternelle :**

Question d'un parent : demande que les élèves apprennent l'anglais à l'école maternelle

Extrait des programmes de l'école maternelle :

« ***Éveil à la diversité linguistique*** »

À partir de la moyenne section, ils vont découvrir l'existence de langues, parfois très différentes de celles qu'ils connaissent. Dans des situations ludiques (jeux, comptines...) ou auxquelles ils peuvent donner du sens (DVD d'histoires connues par exemple), ils prennent conscience que la communication peut passer par d'autres langues que le français : par exemple les langues régionales, les langues étrangères et la langue des signes française (LSF). Les ambitions sont modestes, mais les essais que les enfants sont amenés à faire, notamment pour répéter certains éléments, doivent être conduits avec une certaine rigueur. »

La priorité est mise sur la langue française.

5/ Sécurité

- **Bilan exercice incendie :**

L'exercice a eu lieu le 19 septembre 2017. L'alarme a fonctionné. L'évacuation de toutes les personnes présentes a pris 2 min et 24 s. Les élèves et le personnel avaient été prévenus.

- **Exercice d'anti-intrusion :**

L'exercice a eu lieu le 19 octobre 2017.

Les élèves avaient été prévenus et préparés à l'aide de petits jeux : jeu de cache-cache.

L'exercice n'a lieu qu'une fois dans l'année.

Lecture du compte-rendu

Le coup de sifflet n'a pas été entendu par 4 classes.

Madame Gomez précise que Monsieur PIOT étudie toujours la question de l'alarme anti-intrusion et cherche un système moins onéreux mais tout aussi pratique. A Dagneux et Thil, l'alarme n'est que visuel : un lumière rouge clignote.

Problèmes : dans la salle de motricité avec les grandes baies vitrées qu'on ne peut pas cacher et la porte qui donne sur la classe 5 qui n'a pas de serrure, le store de la classe 3 ne s'est pas baissé. Les DDENs essayent de prendre les bonnes idées des autres écoles.

- **Plan vigipirate: les consignes**

toujours contrôle des entrées (1 adulte à la porte d'entrée)

pas d'attroupement autour des portes d'accès

exercice anti-intrusion obligatoire

Question d'un parent : Pourquoi le portail vert au niveau de l'école élémentaire n'est pas fermé pendant le temps scolaire ?

Le portail vert ne fait pas partie de l'enceinte scolaire : la porte d'entrée de l'école est la porte vitrée qui est toujours fermée à clé. Ce portail est fermé le soir et le week-end pour éviter que des personnes mal intentionnées viennent vandaliser les alentours de l'école.

6/ Rythmes scolaires :

- Les contraintes à respecter :

- le temps scolaire : 24 heures par semaine

- pause incompressible de 1h30

- les horaires du bus

- Par mesures de sécurité, les enfants de maternelle doivent être installés dans le bus avant que les enfants d'élémentaire sortent de l'école à la sortie de l'après-midi.

- **La proposition de la mairie**

L'année passée, la mairie ne pouvait pas changer les rythmes scolaires fin juin, le délai était trop court pour la rentrée 2017/2018.

Les transports scolaires (qui sont gratuits pour les familles mais payants par les impôts, financés par la Région) ont été à prendre en compte pour réfléchir à un changement.

Les bus arriveraient à 8h30 et repartiraient à 16h sur 4 jours. Ils devraient être partis à 16h10.

Pour les enfants prenant le bus : 24h d'école en moins par an, soit 4 jours.

La proposition qui a été voté en élémentaire est : 8h30 / 12 h – 13h30 / 16h.

Problème en maternelle : l'équipe enseignante veut finir 5 minutes plus tôt que l'élémentaire comme c'est le cas cette année. Mais la pause méridienne serait de 1h25, ce qui est impossible. Serait-il possible de décaler de 5 minutes le matin pour les élémentaires : 8h25 / 11h55 – 13h25 / 15h55 ?

Non, car les bus arriveraient à 8h20 au mieux, les enfants seraient dans les classes à 8h35, au mieux, alors que l'école ouvrirait à 8h15.

La municipalité précise que les réflexions avec le Conseil Départemental de l'Ain, engagées depuis le mois de juillet, vont se poursuivre à partir des éléments évoqués lors de ce conseil.

L'équipe enseignante déplore que la réflexion sur l'organisation des horaires scolaires soit basée sur le service des bus et non pas sur le bien-être et les apprentissages que font les élèves à l'école. Elle déplore aussi que ce ramassage scolaire change totalement la façon d'enseigner, prend du temps sur les apprentissages, sur les temps de réunion (l'organisation du bus prend beaucoup de temps au détriment du pédagogique).

Les parents d'élèves aimeraient que les 2 écoles se réunissent pour trouver un consensus. Ils demandent si le fait de payer les compagnies de bus pour avoir des horaires qui conviennent mieux aux rythmes des enfants et aux contraintes susnommées serait envisageable ? Les parents payeraient ce bus.

Une demande auprès de l'inspection a été faite pour savoir si on peut avoir une dérogation de 5 minutes sur la pause méridienne.

7/ Parents délégués :

Surveillance des temps extérieurs : n°3

Collation matinale : n° 4

Langues étrangères : n°4

Fermeture du portail vert : n° 5

Heure de fin : 20h35